



COMMISSION TERRAINS ET ÉQUIPEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°01

Réunion du 09/09/2025

Présidence : ZAVADA Richard

Présents : PLAN Joël, DELORME Bernard, VILLAND Jean-François.

Absent excusé : Néant

Glossaire :

- CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
- CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
- CDTIS : Commission District des Terrains et Installations Sportives
- AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
- PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
- SYN : terrain synthétique
- PN : pelouse naturelle

COURRIER ENVOYÉ A LA LIGUE- CRTIS

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS TERRAINS

INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

CHANGEMENT DE NIVEAU

MEYRAS - STADE DE LA MONTÉE - NNI 71560101. Cette installation a été classée au niveau A8 PN, en 2015, sans visite de classement, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance des échanges entre la commission et M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 22/06/2025.

EPINOUZE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 261180102 Cette installation a été classée au niveau A8 PN, à l'échéance du 23/08/2022. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance des échanges entre la commission et M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 22/06/2025.



LARGENTIERE - STADE MUNICIPAL - NNI 71320101 Cette installation a été classée au niveau T7 PN, en 2015, sans visite de classement, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance des échanges entre la commission et M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 22/06/2025. de la CDTIS du District de Drôme Ardèche.

PIERRELATTE - STADE DU GYMNASSE DU LYCÉE - NNI 262350201 Cette installation a été classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 20/04/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance des échanges entre la commission et M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 22/06/2025.

FELINES - STADE PHILOMEN DUCHAMP – NNI 70890101. Cette installation a été retiré du classement, à l'échéance du 10/04/2025. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de classement de la mairie, le 29/08/2025, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du District de Drôme Ardèche, le 28/08/2025. La commission acte que les zones de sécurité sont conformes. La commission recommande de changer les buts à 11, et les abris pour les joueurs. La commission rappelle la nécessité d'avoir des mains courantes continue en particulier au niveau des vestiaires.

SAINT PRIEST - STADE BELLON – NNI 72880101. Cette installation, non clôturée, était classée au niveau T6 PN avant d'être retirée du classement pour des non-conformités majeures sur les zones de sécurités. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de classement de la mairie, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 03/09/2025.

CONFIRMATION DE CLASSEMENT

➤ T7 PN

PIERRELATTE - STADE GUSTAVE JAUME 2 - NNI 262350102. Cette installation a été classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 07/07/2025. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche.

➤ T6 PN

LA BAUME DE TRANSIT - STADE MUNICIPAL - NNI 260330101. Cette installation, non clôturée, était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 07/07/2025. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche le 18/08/2025. La commission acte un point sensible; les abris joueurs sont très anciens et fixés dans la terre. La commission recommande de les changer et de faire une fixation sur béton, tout en conservant bien les zones de sécurité. La commission acte un point sensible; faire en sorte que les mains courantes présentes soient continues (sans interruption).



➤ T5 PN

LIVRON SUR DROME - STADE BERNARD GUICHARD- NNI 261650101. Cette installation a été classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 02/11/2025. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du District de Drôme Ardèche, le 26/08/2025.

INSTALLATION CONFORME

SAINT JEAN DE MUZOLS FOOT5 PALISSADE NNI N° 072455501. La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de classement, de la mairie, le rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de DROME ARDECHE, le 05/08/2025. La commission rappelle qu'il n'y a pas de classement pour le FOOT A5 palissade.

INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

INITIAL

➤ T5 SYN

MONTELIMAR - STADE BAGATELLE - 261980301. Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 15/01/2028. La CRTIS de LAURAFOOT a donné un avis préalable favorable pour la mise en place d'un revêtement synthétique (23/05/2025). La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation, de la mairie, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 02/09/2025, de l'AOP du 05/09/2025. La commission rappelle que le rapport des tests IN SITU doit lui être fourni dans les 6 mois après la mise à disposition de l'installation.

CONFIRMATION

➤ T5 SYN

LES VANS - STADE MUNICIPAL - 73340101.Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 SYN à l'échéance du 13/09/2025.La C.D.T.I.S du District Drôme-Ardèche de football prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, du 26/08/2025.La commission prend connaissance du courrier de la mairie, du 1/09/2025, s'engageant à réaliser des travaux sur l'aire de jeu et à programmer les tests IN SITU de suivi.La commission demande que lui soit envoyée une Attestation d'Ouverture au Public réactualisée.



CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

ECLAIRAGE, CONFIRMATION

- E6-LED

ETOILE SUR RHONE - STADE DE LA VEORE - NNI 261240101. Cet éclairage, est classé au niveau E6 LED, à l'échéance du 16/09/2025. La commission CDTIS prend connaissance des nouvelles mesures réalisées par M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 16/07/2025. Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 188 lux - U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.44 - U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.63.

- E7-LED INITIAL

CHATUZANGE LE GOUBET- STADE MUNICIPAL 2 - NNI260880102. Cet éclairage est neuf. La commission prend connaissance : de l'API du 01/05/2024, de la demande de classement initial de la municipalité, des mesures réalisées par M. Bernard DELORME, Membre de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 12/08/2025. Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 82 lux - U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.24 - U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.43 La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021, pour un niveau E7 LED.

(2) Eclairage, facturation au Club de : 580604 : AS VEORE MONTOISON –520265 : FC GOUBETOIS

(8) Installation, facturation au Club de : 590236 : JS LIVRONNAISE -524479 : CLUB DE FOOTBALL BAUME BOUCHET MONTSEGUR-520730 :F.C. FELINES ST CYR PEAUGRES - 504261 : PIERRELATTE DE FOOTBALL ATOM'SPORTS - 536277 : AS ST PRIEST 07 – 532844 : FC MUZOLAIS–528941 : CLUB DE FOOTBALL MONTÉLIMAR- 561202 : ATHLETIC FOOT CEVEN.

COURRIER RECU DE LA LIGUE- CRTIS

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS TERRAINS

INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

INSTALLATION CONFORME

SAINT JEAN DE MUZOLS FOOT5 PALISSADE NNI N° 072455501. La commission prend connaissance de la demande de classement, de la mairie, le rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de DROME ARDECHE, le 05/08/2025. La commission rappelle qu'il n'y a pas de classement pour le



FOOT A5 palissade. Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRA FOOT atteste que l'installation est conforme au cahier des charges de la FFF. *CRTIS du 20 aout 2025.*

CONFIRMATION DE CLASSEMENT

➤ T6 PN

VALENCE – STADE JEAN GEMAIN - NNI 263620701. Cette installation était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 27/04/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance : de la demande de confirmation de classement de la mairie, le 25/03/2025, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 06/02/2025, de l'AOP de 1994. du courrier de la mairie, le 02/07/2025, attestant que les non-conformités ont été levées. **Au regard des informations transmises, la commission classe l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 07/07/2035.** *CRTIS du 7 juillet 2025.*

ROMANS SUR ISERE - STADE LA PAILLÈRE 2 - NNI 262810102. Cette installation est classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 07/07/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance : de la demande de confirmation de classement de la municipalité, le 28/03/2025, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 09/04/2025. La commission acte une non-conformité majeure sur les zones de sécurité, le long des lignes de touche. Malgré la demande de la Commission Départementale des Terrains, les non-conformités sur les zones de sécurité n'ont pas été levées. **Au regard des informations transmises la commission de la LAuRAFoot suspend le classement de l'installation dans l'attente de la levée des non-conformités. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.** *CRTIS du 7 juillet 2025.*

CHANGEMENT DE NIVEAU

MEYRAS - STADE DE LA MONTÉE - NNI 71560101. Cette installation a été classée au niveau A8 PN, en 2015, sans visite de classement, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des échanges entre la commission et M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 22/06/2025. **Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la règlementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche fera une visite de reclassement.** *CRTIS du 7 juillet 2025.*

EPINOUZE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 261180102 Cette installation a été classée au niveau A8 PN, à l'échéance du 23/08/2022. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des échanges entre la commission et M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 22/06/2025. **Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la règlementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche fera une visite de reclassement.** *CRTIS du 7 juillet 2025.*

LARGENTIERE - STADE MUNICIPAL - NNI 71320101 Cette installation a été classée au niveau T7 PN, en 2015, sans visite de classement, à l'échéance du 07/07/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur



cette installation. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des échanges entre la commission et M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 22/06/2025. **Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la règlementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche fera une visite de reclassement.** *CRTIS du 7 juillet 2025.*

PIERRELATTE - STADE DU GYMNAZ DU LYCÉE - NNI 262350201 Cette installation a été classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 20/04/2025. A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des échanges entre la commission et M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 22/06/2025. **Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement. Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la règlementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche fera une visite de reclassement.** *CRTIS du 7 juillet 2025.*

CHANGEMENT DE NIVEAU T5 à T6

ST LAURENT EN ROYANS - STADE MUNICIPAL - NNI 263110101. Cette installation, non clôturée, est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 02/11/2025. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, de la mairie, le 02/06/2025, du rapport de visite de M. Richard ZAVADA, Président de la C.D.T.I.S du District de Drôme Ardèche, le 07/06/2025, de l'AOP du 08/03/2023. La commission acte une non-conformité mineure sur les hauteurs de buts à 11 (Règlementation FFF Edition 2021, 2.44m). La commission rappelle que pour un classement T5 PN, l'installation (aire de jeu et vestiaires) doit être entièrement clôturée. **Au regard des informations transmises, sous réserve de lever la non-conformité mineure sur les hauteurs de buts à 11, avant le 31/08/2025, la commission classe l'installation au niveau T6 PN, à l'échéance du 07/07/2035.** *CRTIS du 12 juin 2025*

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

SANS OBJET

Les documents sont en ligne en rubrique « Documents/Documents/**DOCUMENTS TERRAINS ET INFRASTRUCTURES** »

INFORMATION COUPE DE FRANCE 2024-2025 - Rectificatif

Pour la saison 2025-2026, Conformément aux règlements FFF, organisateur de la Coupe de France, on peut jouer le **1^{er} et le 2^e tour de la Coupe de France sur un terrain classé T7, et du 3^e tour au 6^e tour sur un terrain classé T5.**

TERRAINS SYNTHETIQUES

Les mesures de performance sportives et de sécurité (test in situ) sont réalisées dès la mise en service du terrain synthétique et au plus tard dans les six mois. Ces mesures doivent ensuite être effectuées avant la



date anniversaire, tous les 5 ans pour un synthétique sans remplissage et tous les 10 ans pour un synthétique avec charge.

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT-MARS-LA-BRIÈRE

QUELQUES RAPPELS

Sécurité, on ne peut jouer une compétition officielle (Seniors, Jeunes, Féminines, Vétérans), organisé par le District Drôme Ardèche de Football que sur des terrains et des éclairages classés. La responsabilité de la Collectivité et du Président est engagée en cas d'accident.

Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité tous les 2 ans. La responsabilité de la Mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

Sur l'article 3.9.1.1 de la FFF en date du 1 juillet 2021, les buts à 11 doivent être fixés au sol dans des fourreaux. Toutes les autres fixations sont non conformes, (scellés dans le béton, pose au sol ou autres ancrages divers).

Installations sportives,

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021), la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62).

Zone de sécurité, pour les installations sportives une surface 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle.

Informations Fédérales, lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir l'étude Photométrique d'éclairage.

Durée de validité du classement d'un éclairage, contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôle des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources à LED. 24 mois E5 et E7 « sources classiques ». • Allongée à 48 mois E5 à E7 avec des LED. Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Pour la saison 2025-2026, le relevé de lux, initial ou confirmation sera facturé 52,30 euros pour les Clubs en District.

Pour la saison 2025-2026, le classement d'une installation, initial ou confirmation sera facturé 75 euros pour les Clubs en District.



Pour la saison 2025-2026, le classement d'un gymnase ou d'un complexe sportif, (Futsal), initial ou confirmation sera facturé 75 euros aux collectivités.

Arrêté d'Ouverture au Public, plus de 300 personnes, avec visa de la Mairie manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France, Tournoi, etc...). Votre responsabilité est engagée en cas d'incident., l'attestation de capacité, AAC, moins de 300 personnes peut être suffisante.

Pour vos questions concernant les terrains, les installations sportives et les éclairages, prendre contact avec M. Richard ZAVADA, mobile : 06.81.63.37.93 ou M. Joël PLAN mobile : 06.88.75.50.06 ou par courriel à : terrains@drome-ardeche.fff.fr

RESPONSABLES SECTEURS :

Les délégués de terrain :

- **Secteur Ardèche Nord** : Jean-François VILLAND
- **Secteur Drôme Nord** : Bernard DELORME
- **Secteurs Centre Ardèche/Centre Drôme** : Bernard DELORME / Richard ZAVADA
- **Secteur Drôme Sud** : Joël PLAN
- **Secteur Ardèche Sud** : Richard ZAVADA

La commission recherche un bénévole pour compléter son équipe, secteur centre (Valence).
Prochaine réunion de la Commission le **mardi 14 octobre 2025 à 14 h00**.

Le Président

R. ZAVADA

Le Secrétaire

J. PLAN